



PROJET DE PARC ÉOLIEN DE XXXXX

Présentation type de quelques lieux de vie traités vis-à-vis de la saturation visuelle



PLANÈTE VERTE

INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE 5.0

Agence Nord :
6 Bis rue des Zentes
80710 QUEVAUILLERS
Tél : 03 22 90 33 90
Courriel : contact.pvq@planete-verte.tech



La saturation visuelle présentée ci-après découle du guide «Méthode pour l'analyse de ma saturation visuelle éolien en Hauts-de-France» édité par la DREAL Hauts-de-France en date du 19 octobre 2021.

Ce guide désigne la démarche à mettre en place, à savoir :

- 1) Vérifier si le projet est dans une commune sensible au risque de saturation ou si le projet risque de rendre certaines communes sensibles à la saturation ;
- 2) Sélectionner les lieux de vie à moins de 5 km du projet ;
- 3) Réaliser l'analyse détaillée sur chaque lieu de vie ;
- 4) Faire des photomontages à 360° sur les points les plus critiques ;
- 5) Faire une analyse et conclure sur l'impact du projet par rapport à la situation initiale sur le risque de saturation et d'encerclement.

Dans le cadre de la réalisation d'une étude d'impact relative à un projet éolien, nous réalisons donc une étude de saturation visuelle qui respecte les points suivants :

- Prise en compte tous les lieux de vie présents dans un rayon de 5 km autour des éoliennes du projet. Toutefois, si les éoliennes font plus de 175 m de hauteur totale, nous utilisons une formule fournie par la DREAL Hauts-de-France ($D = Ht/\sin(2^\circ)$) afin de déterminer le périmètre d'étude des lieux de vie ;
- Réalisation d'une analyse de la saturation visuelle conformément au guide avec synthèse (exemples dans les pages suivantes) ;
- Réalisation de photomontages à 360° pour les lieux de vie qui présente un risque de saturation (exemples dans les pages suivantes) ;
- Réalisation d'une analyse de la saturation visuelle «réelle» en prenant en compte les photomontages à 360° avec synthèse (exemples dans les pages suivantes) ;

Dans la plupart des cas, l'analyse de la saturation visuelle seule conduit à la conclusion qu'il existe un risque de saturation visuelle sur plusieurs des lieux de vie étudiés.

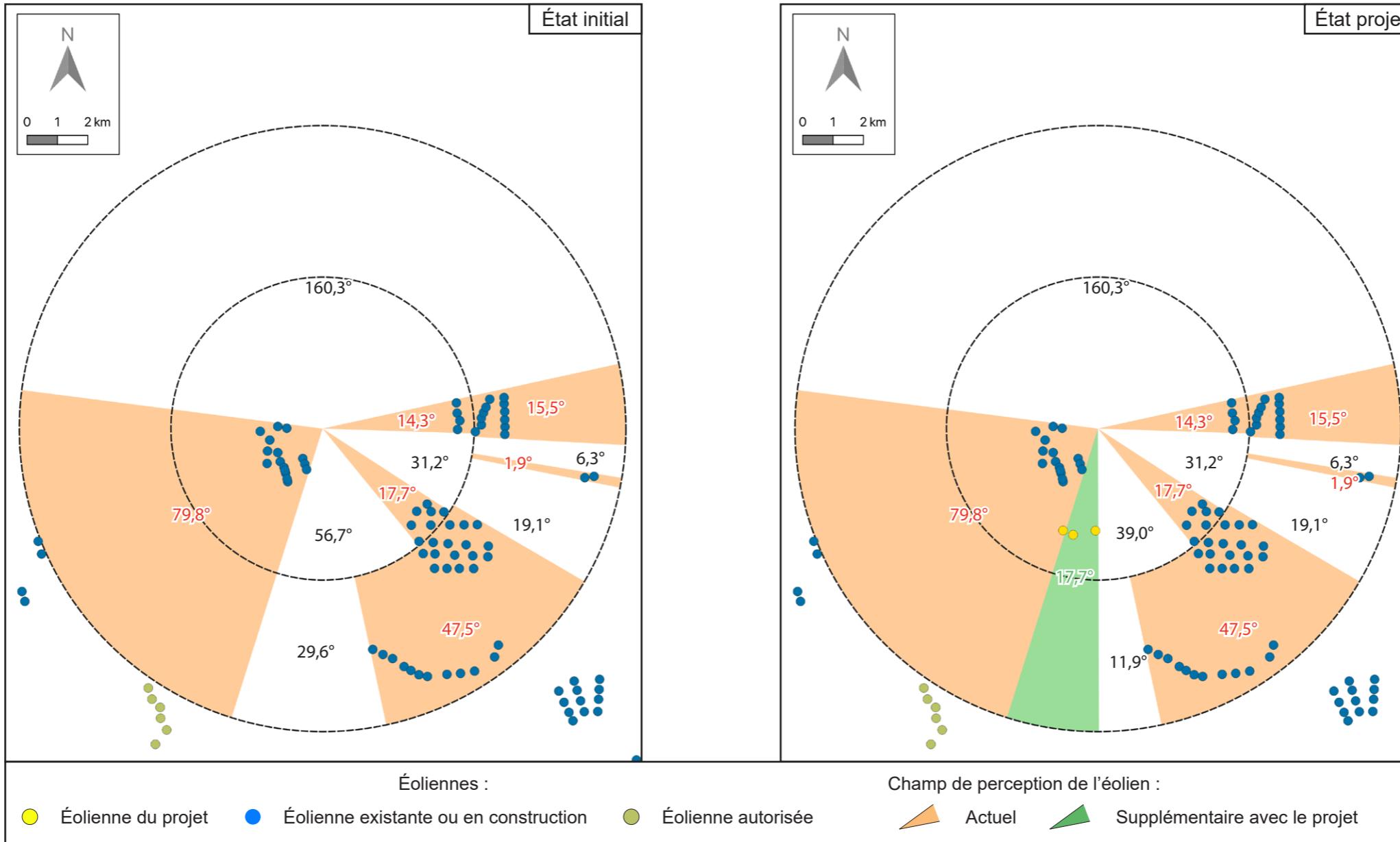
Néanmoins, la réalisation des photomontages à 360°, puis l'analyse de la saturation visuelle «réelle» amène à la conclusion qu'il n'existe pas de risque pour les lieux de vie étudiés, ou un risque très limité pour quelques rares lieux de vie étudiés.

Vous trouverez dans les pages suivantes :

- Exemple de calcul de saturation visuelle pour 1 lieu de vie avec les conclusions pour l'ensemble de l'étude qui a été menée ;
- Quatre exemples de photosimulations à 360° ;
- Un exemple de calcul de saturation visuelle «réelle» pour le même lieu de vie que l'étude de saturation théorique) avec les conclusions pour l'ensemble de l'étude qui a été menée.

□ Exemple de calcul de saturation visuelle

FIGURE 1 : CHAMP DE PERCEPTION DEPUIS LE CENTRE DE XXXXXXXXX - CAS THÉORIQUE



À 5 km, l'IOH dépasse le seuil d'alerte ($136,9^\circ$) ainsi que les densités ID1 et ID2. **De ce fait, l'état initial présente un risque de saturation visuelle à 10 km.**

À 10 km, l'IOH et l'IER dépassent leurs seuils d'alertes (respectivement $169,9^\circ$ et $122,8^\circ$), contrairement à la densité ID2. **De ce fait, l'état initial présente également un risque de saturation visuelle dans un rayon de 10 km.**

Le parc en projet est situé dans l'ombre de l'ensemble éolien d'Arguël. De ce fait, le projet ne modifie ni l'IOH ni l'IER, ainsi les conclusions pour l'état projet sont les mêmes que pour l'état initial.

Ainsi, à 5 km, l'état projet présente toujours un risque de saturation visuelle.

À 10 km, l'IOH et l'IER dépassent toujours leurs seuils d'alertes respectifs ($169,9^\circ$ et $122,8^\circ$) contrairement à la densité ID2. **Ainsi, l'état projet présente toujours un risque de saturation visuelle à 10 km.**

		de 0 à 5 km	de 5 à 10 km
État actuel	Éoliennes existantes	27	42
	IOH initial	$111,8^\circ$	$144,7^\circ$
	Densités ID1 et ID2	0,19 et 0,35	0,22
	IER initial	$160,3^\circ$	$160,3^\circ$
Avec le projet	IOH avec projet	$111,8 + 17,7 = 129,5^\circ$	$144,7 + 17,7 = 162,4^\circ$
	Densités ID1 et ID2	0,18 et 0,38	0,23
	IER avec projet	$160,3^\circ$	$160,3^\circ$

→ Exemple de conclusion pour une étude de saturation visuelle

Rappelons tout d'abord que l'étude des angles de perception se concentre sur les principaux lieux de vie proches en s'affranchissant des obstacles visuels. C'est d'ailleurs pourquoi les centres des villages sont choisis comme référence. Le bâti, les boisements, les reliefs, etc. sont autant d'éléments qui atténuent la visibilité ou empêchent de voir en direction des éoliennes alentours.

En outre, la perception de l'éolien depuis les lieux de vie dépend aussi de considérations subjectives d'appréciation du paysage et des éoliennes, qu'il est difficile de quantifier, et qui entrent en jeu dans l'acceptabilité des projets.

En conclusion, les éoliennes du projet viennent à proximité de parcs éoliens déjà existants, ou accordés, qui occupent un **Indice d'Occupation de l'Horizon** déjà important. Les angles occupés par l'éolien dépassent déjà les seuils préconisés pour 5 des lieux de vie étudiés (XXXXX, XXXXX, XXXXX, XXXXX, XXXXX) dans un rayon de 5 km, et pour tous les lieux de vie dans un rayon de 10 km. Dans un rayon de 5 km, le parc en projet ne fait dépasser le seuil de 120° que pour 4 de ces 27 lieux de vie (XXXXX, XXXXX, XXXXX et XXXXX). Dans un rayon de 10 km, l'angle d'horizon initialement occupé dépasse le seuil de 120° pour tous les lieux de vie étudiés.

Villages	Indices d'Occupation de l'Horizon				Densité ID1		Densité ID2				Indices d'Espace de Respiration			
	Rayon 5 km		Rayon 10 km		Rayon 5 km		Rayon 5 km		Rayon 10 km		Rayon 5 km		Rayon 10 km	
	Sans projet	Avec projet	Sans projet	Avec projet	Sans projet	Avec projet	Sans projet	Avec projet	Sans projet	Avec projet	Sans projet	Avec projet	Sans projet	Avec projet
XXXXX	45,6°	53,1°	153,2°	160,7°	0,09	0,11	0,18	0,23	0,29	0,31	211,8°	111,4°	102,6°	102,6°
XXXXX	51°	52,3°	146,6°	155,7°	0,10	0,10	0,18	0,19	0,37	0,38	286,9°	230,0°	58,7°	58,7°
XXXXX	20,5°	28,6°	144,1°	152,2°	0,04	0,07	0,08	0,13	0,36	0,37	339,5°	217,3°	55,4°	55,4°
XXXXX	107,3°	117,4°	206,5°	216,6°	0,20	0,21	0,54	0,58	0,40	0,41	157,8°	122,3°	54,8°	54,8°
XXXXX	177,2°	177,2°	211,1°	213,0°	0,30	0,30	0,82	0,82	0,38	0,39	94,0°	94,0°	35,8°	35,8°
XXXXX	85,8°	85,8°	151,9°	158,7°	0,19	0,18	0,37	0,37	0,34	0,36	148,7°	148,7°	53,5°	42,9°
XXXXX	61,0°	70,0°	147,5°	156,5°	0,16	0,17	0,29	0,35	0,35	0,37	164,3°	95,9°	72,8°	68,1°
XXXXX	140,1°	140,1°	188,8°	189,2°	0,22	0,22	0,53	0,53	0,34	0,35	87,5°	87,5°	37,6°	37,6°
XXXXX	140,9°	151,6°	197,2°	207,9°	0,29	0,30	0,74	0,79	0,39	0,41	146,7°	107,3°	37,9°	37,9°
XXXXX	58,1°	70,4°	159,1°	159,1°	0,13	0,16	0,27	0,32	0,41	0,42	133,1°	120,8°	66,5°	66,5°
XXXXX	61,2°	77,0°	148,2°	148,2°	0,18	0,21	0,35	0,40	0,38	0,39	224,0°	110,6°	59,8°	59,8°
XXXXX	150,3°	150,3°	236,4°	244,1°	0,14	0,13	0,41	0,41	0,35	0,36	126,0°	126,0°	46,8°	40,3°
XXXXX	78,8°	91,6°	154,6°	154,6°	0,21	0,23	0,41	0,46	0,35	0,36	196,1°	102,4°	60,6°	60,6°
XXXXX	66,4°	80,9°	156,4°	170,9°	0,09	0,11	0,18	0,23	0,38	0,39	274,4°	168,2°	64,3°	48,4°
XXXXX	40,3°	40,3°	135,2°	141,1°	0,11	0,11	0,19	0,19	0,33	0,35	182,3°	182,3°	129,9°	129,9°
XXXXX	96,3°	96,3°	200,4°	207,1°	0,09	0,09	0,24	0,24	0,35	0,36	169,3°	169,3°	74,8°	74,8°
XXXXX	100,8°	121,1°	190,0°	204,7°	0,23	0,23	0,56	0,62	0,42	0,43	210,8°	126,8°	38,3°	38,3°
XXXXX	117,1°	128,2°	182,8°	183,0°	0,15	0,17	0,36	0,41	0,36	0,38	227,9°	115,6°	37,9°	37,7°
XXXXX	180,5°	191,5°	226,3°	237,3°	0,25	0,25	0,72	0,77	0,39	0,40	119,2°	95,6°	35,4°	35,4°
XXXXX	51,8°	68,1°	155,3°	168,2°	0,14	0,15	0,27	0,32	0,43	0,44	133,0°	133,0°	54,1°	54,1°
XXXXX	84,9°	94,5°	159,1°	168,7°	0,18	0,20	0,37	0,42	0,33	0,35	198,0°	156,4°	43,6°	43,6°
XXXXX	86,5°	86,5°	123,6°	131,3°	0,23	0,22	0,37	0,37	0,33	0,34	141,7°	141,7°	93,0°	93,0°
XXXXX	104,4°	121,3°	196,9°	211,3°	0,21	0,21	0,53	0,58	0,42	0,44	255,6°	195,9°	50,6°	43,0°
XXXXX	58,4°	88,9°	174,7°	185,6°	0,19	0,20	0,42	0,47	0,43	0,45	301,6°	143,7°	58,6°	58,6°
XXXXX	79,3°	79,3°	151,8°	160,2°	0,09	0,09	0,18	0,18	0,32	0,33	214,4°	214,4°	49,0°	43,2°
XXXXX	116,5°	129,3°	198,0°	210,8°	0,21	0,22	0,54	0,59	0,42	0,44	167,9°	123,8°	52,7°	52,7°
XXXXX	45,7°	77,9°	163,0°	188,4°	0,17	0,16	0,35	0,40	0,43	0,44	314,3°	213,7°	54,4°	46,3°

Avant la prise en compte du projet, seuls XXXXX, XXXXX, XXXXX, XXXXX, XXXXX et XXXXX présentent une **densité ID1** inférieure ou égale à 0,10. En prenant en compte le projet, seuls XXXXX et XXXXX franchissent le seuil et présente une densité de 0,11, donc très légèrement supérieure au seuil d'alerte.

En ce qui concerne les **densités ID2**, dans un rayon de 5 km, celle-ci est supérieure au seuil d'alerte pour 20 des 27 lieux de vie étudiés avant même de prendre en compte le projet. La prise en compte du projet fait augmenter la densité ID2 mais elle ne fait jamais franchir le seuil pour les lieux de vie étudiés. Dans un rayon de 10 km, la densité ID2 est supérieure au seuil d'alerte pour tous les lieux de vie étudiés.

Dans un rayon de 5 km, l'**Indice d'Espace de Respiration** dépasse déjà le seuil d'alerte pour 10 des 27 lieux de vie avant la prise en compte du projet, et la prise en compte du projet fait franchir le seuil d'alerte pour 9 lieux de vie (XXXXX, XXXXX, XXXXX, XXXXX, XXXXX, XXXXX, XXXXX, XXXXX et XXXXX). Dans un rayon de 10 km, l'Indice d'Espace de Respiration a dépassé le seuil d'alerte pour l'ensemble des lieux de vie étudiés.

Il est nécessaire de remarquer que le site du projet est localisé dans une zone «favorable sous condition» du SRE, à proximité de grands ensembles éoliens déjà existants ou accordés, ce qui explique le dépassement des différents seuils (IOH, densités, IER) avant même la prise en compte du projet.

En conclusion, bien que le seuil d'alerte de «l'IOH initialement occupé» (rayons de 5 et 10 km), les seuils d'alerte «densité ID1 et ID2» et le seuil d'alerte de l'IER soient dépassés pour la plupart des communes étudiées, les quelques secteurs depuis lesquels on ne verra que les éoliennes du projet sont extrêmement rares.

→ Conclusion

En conclusion, les éoliennes du projet viennent à proximité de parcs éoliens déjà existants, ou accordés, qui occupent un Indice d'Occupation de l'Horizon qui n'atteint jamais le seuil d'alerte pour l'ensemble des 27 lieux de vie étudiés.

En ce qui concerne les densités, le seuil d'alerte de la densité ID1 est dépassé 11 fois sur 27. En prenant en compte le projet, seuls XXXXX, XXXXX et XXXXX franchissent le seuil et présente des densités respectives de 0,63, 0,11 et 0,11, donc très légèrement supérieure au seuil d'alerte, hormis pour XXXXX.

En ce qui concerne les densités ID2, le seuil d'alerte de celle-ci n'est dépassé qu'une seule fois, dans un rayon de 5 km, et le seuil d'alerte était déjà franchit avant même de prendre en compte le projet.

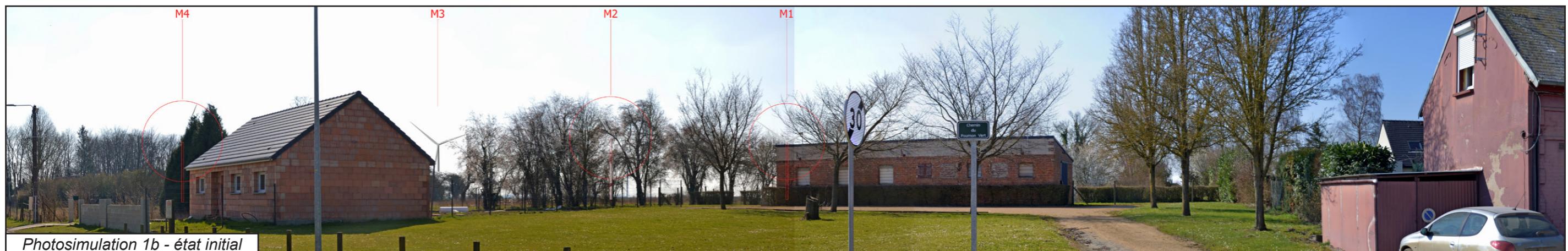
En ce qui concerne l'Indice d'Espace de Respiration, celui-ci n'est jamais dépassé pour les 27 lieux de vie étudiés.

En conclusion, le projet ne présente pas de risque de saturation visuelle.

Compte tenu de ces éléments, nous présentons ci-après des photomontages à 360° de tous les lieux de vie qui présentent un risque de saturation visuelle, et nous réaliserons une étude de saturation visuelle «cas réel» tirée de ces photomontages à 360°.

Exemple de photomontages à 360°

- Photosimulation 1 (360°) : Depuis le centre de XXXXX (Projet à 1 230 m) - état projet



Depuis le centre de XXXXX aucune des éoliennes localisées aux abords du village n'est visible.

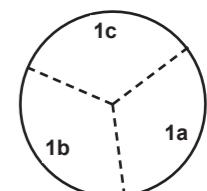
En ce qui concerne le projet, une éoliennes (M3) est visible à la faveur d'une trouée entre des arbustes et une habitation, alors que l'extrémité d'une autre éolienne (M4) est partiellement visible, et les deux dernières éoliennes (M1 et M2) sont masquées par les arbustes.

Ainsi, la réalisation du projet ne présente pas de risque de saturation visuelle.

Localisation de la vue et angles de champ

LÉGENDE

- Yellow circle: Éoliennes en projet
- Blue circle: Éoliennes construites
- Green circle: Éoliennes accordées



- Photosimulation 5 (360°) : Depuis le centre de XXXXX (Projet à 2 160 m) - état projet



Depuis le centre de XXXXX, seules quelques unes des éoliennes de la ligne Ouest du parc de XXXXX sont visibles..

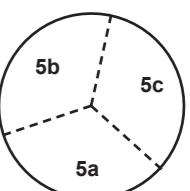
En ce qui concerne le projet, aucune des éoliennes n'est visible, elles sont masquées par le bâti.

Ainsi, la réalisation du projet ne présente pas de risque de saturation visuelle.

Localisation de la vue et angles de champ

LÉGENDE

- Éoliennes en projet
- Éoliennes construites
- Éoliennes accordées



- Photosimulation 15 (360°) : Depuis le centre de XXXXX (Projet à 4 600 m) - état projet



Depuis le centre de XXXXX, quelques unes des éoliennes du parc de la XXXXX sont visibles, alors que toutes les autres éoliennes présentes dans le secteur sont masquées à la vue par le bâti et le relief.

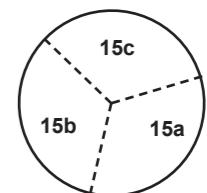
En ce qui concerne les éoliennes du projet, elles sont masquées par le relief, ainsi que par le bâti.

Ainsi, la réalisation du projet ne présente pas de risque de saturation visuelle.

Localisation de la vue et angles de champ

LÉGENDE

- Éoliennes en projet
- Éoliennes construites
- Éoliennes accordées



- Photosimulation 17 (360°) : Depuis le centre de XXXXX (Projet à 2 800 m) - état projet



Photosimulation 17a - état projet



Photosimulation 17b - état projet



Photosimulation 17c - état projet

Depuis le centre de XXXXX, les éoliennes du parc de XXXXX sont visibles au sein d'un espace dégagé, de même que quelques unes des éoliennes du parc de XXXXX.

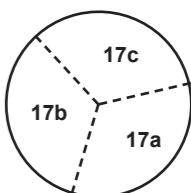
En ce qui concerne les éoliennes du projet, elles s'insèrent en arrière des éoliennes du parc de XXXXX et elles ne modifient donc qu'à la marge la saturation visuelle depuis le village de XXXXX.

Ainsi, la réalisation du projet ne présente pas de risque de saturation visuelle.

Localisation de la vue et angles de champ

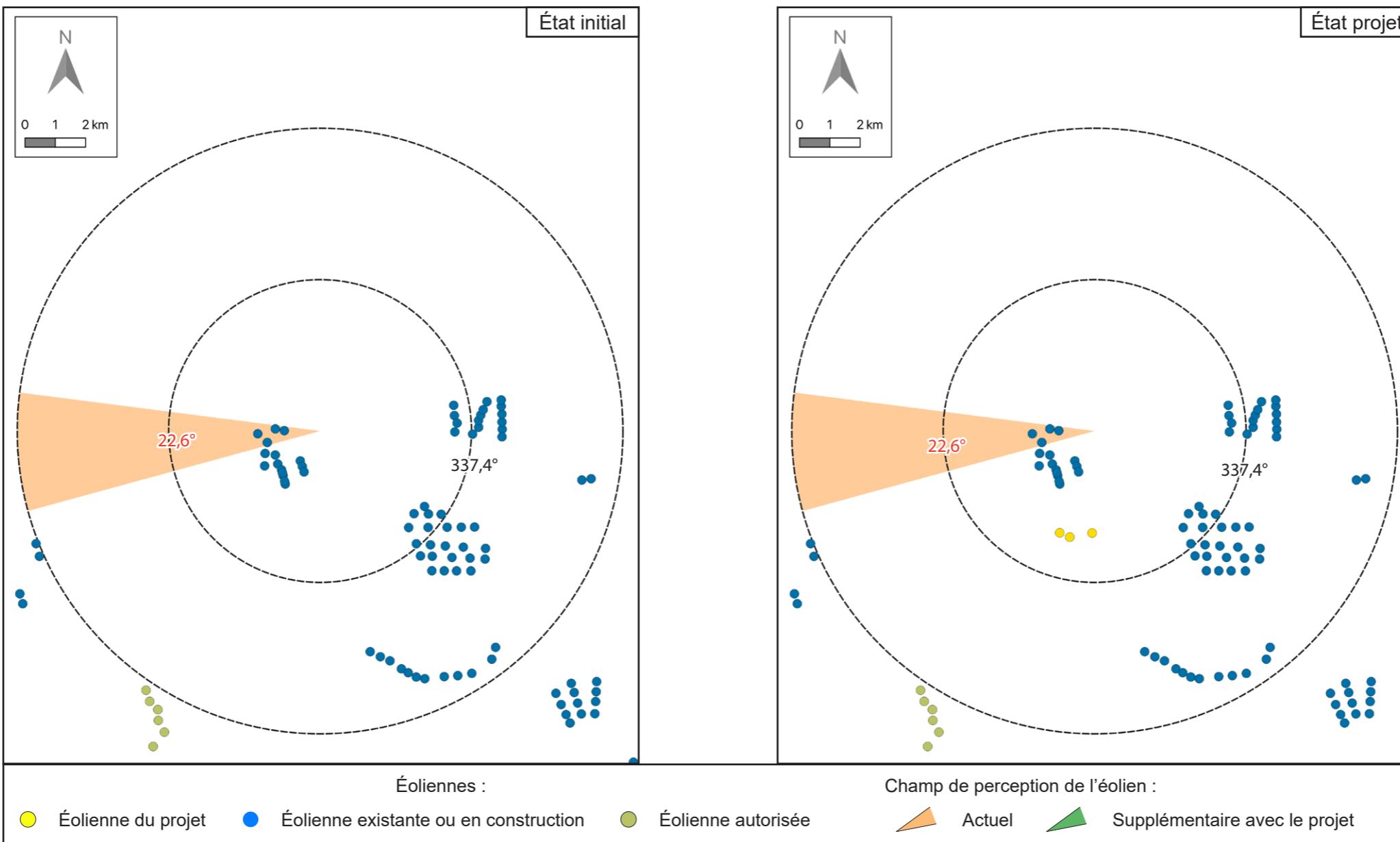
LÉGENDE

- Éoliennes en projet
- Éoliennes construites
- Éoliennes accordées



□ Exemple de calcul de saturation visuelle «cas réel»

FIGURE 2 : CHAMP DE PERCEPTION DEPUIS LE CENTRE DE XXXXXXXXXX - CAS RÉEL



À 5 km, l'IOH dépasse le seuil d'alerte ($136,9^\circ$) ainsi que les densités ID1 et ID2. **De ce fait, l'état initial présente un risque de saturation visuelle à 10 km.**

À 10 km, l'IOH et l'IER dépassent leurs seuils d'alertes (respectivement $169,9^\circ$ et $122,8^\circ$), contrairement à la densité ID2. **De ce fait, l'état initial présente également un risque de saturation visuelle dans un rayon de 10 km.**

Le parc en projet est situé dans l'ombre de l'ensemble éolien d'Arguël. De ce fait, le projet ne modifie ni l'IOH ni l'IER, ainsi les conclusions pour l'état projet sont les mêmes que pour l'état initial. Ainsi, **à 5 km, l'état projet présente toujours un risque de saturation visuelle.**

À 10 km, l'IOH et l'IER dépassent toujours leurs seuils d'alertes respectifs ($169,9^\circ$ et $122,8^\circ$) contrairement à la densité ID2. **Ainsi, l'état projet présente toujours un risque de saturation visuelle à 10 km.**

		de 0 à 5 km	de 5 à 10 km
État actuel	Éoliennes perçues	3	0
	IOH initial	$22,6^\circ$	$22,6^\circ$
	Densités ID1 et ID2	0,13 et 0,04	0,01
	IER initial	$337,4^\circ$	$337,4^\circ$
Avec le projet	IOH avec projet	$22,6 + 0,0 = 22,6^\circ$	$22,6 + 0,0 = 22,6^\circ$
	Densités ID1 et ID2	0,13 et 0,04	0,01
	IER avec projet	$337,4^\circ$	$337,4^\circ$

→ Exemple de conclusion pour une étude de saturation «cas réel»

Suite à la réalisation des photomontages à 360° nous avons réalisé une étude de saturation «cas réel» en prenant en compte des photosimulations pour savoir si les éoliennes localisées dans les rayons de 5 et 10 km sont visibles ou non depuis les lieux de vie étudiés.

Villages	Indices d'Occupation de l'Horizon				Densité ID1		Densité ID2				Indices d'Espace de Respiration			
	Rayon 5 km		Rayon 10 km		Rayon 5 km		Rayon 5 km		Rayon 10 km		Rayon 5 km		Rayon 10 km	
	Sans projet	Avec projet	Sans projet	Avec projet	Sans projet	Avec projet	Sans projet	Avec projet	Sans projet	Avec projet	Sans projet	Avec projet	Sans projet	Avec projet
XXXXX	0,0	3,2	0,0	3,2	0,00	0,63	0,00	0,03	0,00	0,01	360,0	356,8	360,0	356,8
XXXXX	0,0	1,3	0,0	9,1	0,00	0,11	0,00	0,01	0,00	0,01	360,0	358,7	360,0	350,9
XXXXX	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,0	360,0	360,0	360,0
XXXXX	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,0	360,0	360,0	360,0
XXXXX	52,9	52,9	52,9	52,9	0,57	0,57	0,38	0,38	0,13	0,15	261,6	261,6	261,6	261,6
XXXXX	8,2	8,2	8,2	8,2	0,12	0,12	0,01	0,01	0,00	0,00	351,8	351,8	351,8	351,8
XXXXX	0,0	3,6	10,6	14,2	0,00	0,07	0,00	0,01	0,05	0,05	360,0	356,4	261,1	261,1
XXXXX	28,9	28,9	37,5	37,9	0,27	0,26	0,13	0,13	0,08	0,10	172,5	172,5	172,5	172,5
XXXXX	22,6	25,3	43,2	45,9	0,37	0,37	0,21	0,22	0,12	0,12	337,4	285,0	227,6	227,6
XXXXX	0,0	36,4	0,0	36,4	0,00	0,11	0,00	0,05	0,00	0,01	360,0	323,6	360,0	323,6
XXXXX	29,5	39,7	39,7	39,7	0,23	0,28	0,12	0,14	0,06	0,07	330,5	223,6	223,6	223,6
XXXXX	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,0	360,0	360,0	360,0
XXXXX	10,0	10,0	10,9	10,9	0,09	0,09	0,01	0,01	0,01	0,01	350,0	350,0	327,1	327,1
XXXXX	57,3	62,8	57,3	62,8	0,21	0,21	0,15	0,17	0,08	0,08	287,1	177,1	287,1	177,1
XXXXX	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,0	360,0	360,0	360,0
XXXXX	55,0	50,8	55,0	55,0	0,15	0,15	0,10	0,10	0,04	0,04	248,6	248,6	248,6	248,6
XXXXX	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,0	360,0	360,0	360,0
XXXXX	58,9	58,9	68,7	68,7	0,04	0,04	0,04	0,04	0,09	0,09	301,1	301,1	144,2	144,2
XXXXX	10,7	10,7	17,2	17,2	0,12	0,12	0,03	0,03	0,03	0,03	349,3	349,3	284,0	284,0
XXXXX	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,0	360,0	360,0	360,0
XXXXX	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,0	360,0	360,0	360,0
XXXXX	17,4	17,4	19,3	19,3	0,41	0,41	0,10	0,10	0,07	0,07	342,6	342,6	340,7	340,7
XXXXX	35,5	35,5	35,5	35,5	0,54	0,54	0,24	0,24	0,10	0,10	324,5	324,5	324,5	324,5
XXXXX	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,0	360,0	360,0	360,0
XXXXX	40,8	40,8	43,4	43,4	0,21	0,21	0,12	0,12	0,11	0,11	319,2	319,2	252,8	252,8
XXXXX	0,0	2,7	0,0	2,7	0,00	0,37	0,00	0,01	0,00	0,00	360,0	357,3	360,0	357,3
XXXXX	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,0	360,0	360,0	360,0

→ Conclusion

En conclusion, les éoliennes du projet viennent à proximité de parcs éoliens déjà existants, ou accordés, qui occupent un Indice d'Occupation de l'Horizon qui n'atteint jamais le seuil d'alerte pour l'ensemble des 27 lieux de vie étudiés.

En ce qui concerne les densités, le seuil d'alerte de la densité ID1 est dépassé 11 fois sur 27. En prenant en compte le projet, seuls XXXXX, XXXXX et XXXXX franchissent le seuil et présente des densités respectives de 0,63, 0,11 et 0,11, donc très légèrement supérieure au seuil d'alerte, hormis pour XXXXX.

En ce qui concerne les densités ID2, le seuil d'alerte de celle-ci n'est dépassé qu'une seule fois, dans un rayon de 5 km, et le seuil d'alerte était déjà franchit avant même de prendre en compte le projet.

En ce qui concerne l'Indice d'Espace de Respiration, celui-ci n'est jamais dépassé pour les 27 lieux de vie étudiés.

Villages	Risque de saturation avant étude des photomontages à 360°				Risque de saturation après étude des photomontages à 360°			
	Rayon 5 km		Rayon 10 km		Rayon 5 km		Rayon 10 km	
	Sans projet	Avec projet	Sans projet	Avec projet	Sans projet	Avec projet	Sans projet	Avec projet
XXXXX	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
XXXXX	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON

En conclusion, le projet ne présente pas de risque de saturation visuelle.